



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT :259-2026
REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS :128-2012,157-2016,179-2018,
ÉDICTANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), Sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles applicables employés municipaux ;
- ATTENDU QUE la Loi modifiant la LERM, la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;
- ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement, celui-ci ayant été adoptée à la séance lors du 9 octobre 2018
- ATTENDU QUE un avis de motion du projet de règlement 259-2026 modification du code d'éthique et de déontologie des employés 128-2012, 157-2016, 176-2018 a été donné par Karine Dostie à une séance du conseil tenue le 11 mai 2026
- ATTENDU QUE le dépôt du projet de règlement a été déposé le 11 mai 2026 **en vue de son adoption dans une séance ultérieure lors de la séance extraordinaire du 27 mai 2026 à la salle du conseil au 36 rue Bouillon**
- ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

DONNÉ A LAC-AU-SAUMON CE 12^e JOUR DE MAI 2026

Marie-Eve Nadeau
Directrice générale/greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins 15 jours avant la séance du conseil)

Je soussigné, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Lac-au-Saumon, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés comme étant le lieu habituel d'affichage des avis, ainsi que sur les réseaux sociaux.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 12^e JOUR DE MAI 2026

*Marie-Eve Nadeau, Directrice générale/
greffière-trésorière*